



REGLEMENT INTERIEUR

La signature de la licence de la FFDJA implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par l'adhérent majeur (ou de son représentant légal s'il est mineur). Cette licence représente l'assurance mais aussi l'affiliation à des organismes reconnus par le Ministère des Sports.

COTISATIONS

Afin d'avoir accès au tatami, vous devez impérativement avoir fourni les documents suivants :

- formulaire d'inscription en ligne
- règlement acquitté (en une ou plusieurs fois)
- certificat médical ou questionnaire de santé (pour les mineurs)

L'inscription est annuelle. L'absence aux cours ne dispense pas du paiement de la cotisation sauf cas exceptionnel en accord avec le bureau.

REGLES DE CONDUITE AU DOJO

L'accès au tatami est strictement interdite sans l'autorisation explicite du professeur

- ne pas parler à voix haute pendant le cours
- ne pas mâcher de chewing-gum, de bonbons
- respecter les lieux
- avoir une attitude correcte et respectueuse vis-à-vis de l'enseignant et des assistants-professeurs
- avoir une attitude correcte et respectueuse envers ses partenaires
- arriver à l'heure aux cours
- demander l'autorisation à l'enseignant pour quitter le tapis

ACCES AU DOJO

- Les pratiquants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge par le professeur (merci de vous assurer de sa présence).
- Si le cours précédant le vôtre n'est pas terminé, prière d'attendre derrière la porte du dojo afin d'éviter toute cohue d'entrées/sorties entre les élèves .
- Les mineurs devront être récupérés dans le dojo par les parents ou un adulte autorisé.
- Les spectateurs peuvent assister aux cours sous réserve de silence

TENUE VESTIMENTAIRE DU JUDOKA

- Pour les garçons:judogi +ceinture. Les tee-shirts sont autorisés
- Pour les filles : judogi+ceinture+tee-shirt blanc. Pas d'élastiques avec une partie métallique. Les leggings sont acceptés ;
- Avoir une gourde d'eau pour s'hydrater pendant la séance

HYGIENE ET PREVENTION

- avoir un corps et un judogi propres
- avoir les ongles des mains et des pieds coupés courts
- avoir retiré tout type de bijoux
- maintenir propres les abords du tatami, les locaux et les vestiaires et sanitaires (mouchoirs, strap, pansements, bouteilles...)

DEPLACEMENT HORS DU TATAMI

- Il est interdit de se déplacer pieds nus hors du tatami, le déplacement devra se faire chaussé (tongs, zoori....)

VIE DU CLUB

- La vie associative réclame quelques concessions : nous vous demandons ainsi de participer aux différentes manifestations : assemblée générale, interclubs, fête du club...

Le bureau,
pour la saison 2023-2024